



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



6083/13

(OR. en)

PRESSE 45

PR CO 6

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3220^e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 12 février 2013

Président **M. Michael Noonan**
Ministre des finances de l'Irlande

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6083 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

6083/13

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a adopté des conclusions relatives au semestre européen 2013 sur la base de deux rapports présentés par la Commission: l'examen annuel de la croissance et le rapport sur le mécanisme d'alerte.

En ce qui concerne l'examen annuel de la croissance, le Conseil a décidé que les priorités définies dans l'examen annuel de la croissance 2012 restaient valables pour 2013. Il a estimé que, à ce stade, il importait particulièrement d'améliorer la confiance, de relancer la croissance économique, de faire en sorte que la dette soit ramenée à un niveau supportable et d'améliorer la compétitivité, tout en créant les conditions propices à une croissance et à des emplois durables à long terme.

Pour ce qui est du rapport sur le mécanisme d'alerte, le Conseil a constaté que de nombreuses économies de l'UE continuent d'être soumises à rude épreuve pour corriger les déséquilibres macroéconomiques accumulés avant la crise économique. Il a salué les réformes structurelles mises en œuvre dans les États membres, qui ont donné lieu à un renforcement de la compétitivité et un rééquilibrage dans l'UE et dans la zone euro.

En mars, le Conseil européen donnera des orientations pour les prochaines étapes du semestre européen de cette année.

Le Conseil a par ailleurs adopté des conclusions sur le rapport 2012 sur la viabilité des finances publiques publié par la Commission. Ce rapport évalue la viabilité des finances publiques dans les États membres sur la base de projections budgétaires à long terme, en y intégrant les conséquences de la crise financière, économique et budgétaire, ainsi que l'incidence du vieillissement des populations. Il s'agit du premier rapport de ce type depuis 2009.

Le Conseil a, en outre, adopté:

- une recommandation au Parlement européen concernant la décharge à donner pour l'exécution du budget général de l'UE pour l'exercice 2011;*
- des conclusions définissant ses priorités pour la négociation avec le Parlement européen du budget de l'UE pour 2014.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

BUDGET DE L'UE.....	7
PRÉPARATION DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DU G20.....	8
SEMESTRE EUROPÉEN	9
– Examen annuel de la croissance.....	9
– Déséquilibres macroéconomiques: rapport sur le mécanisme d'alerte.....	17
RAPPORT SUR LA VIABILITE DES FINANCES PUBLIQUES.....	19
DIVERS	21
RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL	22

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Lignes directrices de l'UE concernant les mesures restrictives	23
--	----

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Budget de SISNET pour l'exercice 2013	23
---	----

POLITIQUE COMMERCIALE

– Ukraine: concessions tarifaires dans le cadre de l'OMC.....	23
---	----

ENVIRONNEMENT

– Biosécurité - protocole sur la responsabilité et la réparation.....	24
---	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

TRANSPARENCE

- Transparence - Accès du public aux documents..... 24

NOMINATIONS

- Comité des régions 24

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des finances et du développement durable, chargé de la fonction publique

Bulgarie:

M. Simeon DJANKOV

Vice-premier ministre et ministre des finances

République tchèque:

M. Tomáš ZÍDEK

Vice-ministre des finances

Danemark:

M^{me} Margrethe VESTAGER

Ministre de l'économie et de l'intérieur

Allemagne:

M. Wolfgang SCHÄUBLE

Ministre fédéral des finances

Estonie:

M. Jürgen LIGI

Ministre des finances

Irlande:

M. Michael NOONAN

M. Brian HAYES

Ministre des finances

Ministre délégué auprès du ministre des dépenses publiques et des réformes, chargé de la réforme du service public et des travaux publics

Grèce:

M. Ioannis STOURNARAS

Ministre des finances

Espagne:

M. Luis DE GUINDOS JURADO

Ministre de l'économie et de la compétitivité

France:

M. Pierre MOSCOVICI

Ministre de l'économie et des finances

Italie:

M. Ferdinando NELLI FEROCI

Représentant permanent

Chypre:

M. Vassos SHIARLY

Ministre des finances

Lettonie:

M. Andris VILKS

Ministre des finances

Lituanie:

M. Rimantas ŠADŽIUS

Ministre des finances

Luxembourg:

M. Luc FRIEDEN

Ministre des finances

Hongrie:

M. Csaba ZSARNÓCI

Secrétaire d'État adjoint, ministère de l'économie nationale

Malte:

M. Tonio FENECH

Ministre des finances, de l'économie et des investissements

Pays-Bas:

M. Jeroen DIJSSELBLOEM

Ministre des finances

Autriche:

M^{me} Maria FEKTER

Ministre fédérale des finances

Pologne:

M. Jacek DOMINIK

Sous-secrétaire d'État au ministère des finances

Portugal:

M. Vítor GASPAS

Ministre d'État, ministre des finances

Roumanie:

M. Liviu VOINEA

Ministre délégué au budget, ministère des finances publiques

Slovénie:

M. Andrej ŠIRCELJ

Ministre des finances

Slovaquie:

M. Ivan KORČOK

Représentant permanent

Finlande:M^{me} Jutta URPILAINEN

Vice-premier ministre et ministre des finances

Suède:

M. Anders BORG

Ministre des finances

Royaume-Uni:

M. George OSBORNE

Chancelier de l'Échiquier

Commission:

M. Olli REHN

Vice-président

M. Michel BARNIER

Membre

M. Algirdas ŠEMETA

Membre

M. Janusz LEWANDOWSKI

Membre

Autres participants:

M. Jörg ASMUSSEN

Membre du directoire de la Banque centrale européenne

M. Werner HOYER

Président de la Banque européenne d'investissement

M. Thomas WIESER

Président du Comité économique et financier

M. Hans VIJLBRIEF

Président du Comité de politique économique

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

Croatie:

M. Vladimir DROBNJAK

Représentant permanent

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

BUDGET DE L'UE

Décharge pour 2011

Le Conseil a adopté une recommandation au Parlement européen concernant la décharge à donner à la Commission pour l'exécution du budget général de l'UE pour l'exercice 2011 (doc. [5752/13 ADD 1](#)).

Cette recommandation a été élaborée sur la base du rapport annuel de la Cour des comptes¹.

Le Conseil a réaffirmé l'importance qu'il attache à une gestion saine des fonds de l'UE, compte tenu de la proportion des dépenses qui continue d'être entachée d'erreurs importantes. Un nombre important d'opérations dans des domaines d'action majeurs tels que l'agriculture, la politique de cohésion et la recherche demeure entaché d'erreurs, et le taux d'erreur global estimé par la Cour est même légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

Le Conseil a demandé à la Commission et aux États membres d'assumer pleinement leurs responsabilités dans le cadre de l'exécution du budget, afin de rassurer les citoyens et les contribuables européens quant à l'utilisation responsable et justifiable des fonds de l'UE.

Certaines délégations ont souligné qu'il importe que les États membres se chargent pleinement de mettre en place des contrôles effectifs et efficaces concernant la gestion des fonds de l'UE (doc. [5752/1/13 REV 1](#)).

Le Conseil a également adopté des recommandations concernant la décharge à donner pour leurs budgets de 2011 aux directeurs des trente agences de l'UE, des six agences exécutives de l'UE et des cinq entreprises communes (doc. [5753/13](#) + [ADD 1](#) + [5754/13](#) + [ADD 1](#) + [5755/13](#) + [ADD 1](#)).

Ces recommandations seront maintenant soumises au Parlement, conformément à la procédure de décharge budgétaire de l'UE. Elles renvoient également aux commentaires du Conseil sur une série de rapports spéciaux de la Cour des comptes.

¹ JO C 344 du 12.11.2012, p. 1 (et rectificatif, JO C 345 du 13.11.2012, p. 63).

Orientations pour 2014

Le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il définit ses priorités pour le budget général de l'UE pour 2014.

Ces conclusions figurent dans le document [5757/13](#). Elles serviront de base à la présidence pour les négociations sur le budget 2014 qui seront menées avec le Parlement européen et la Commission.

La procédure budgétaire 2014 sera la première de la nouvelle période de programmation. Dans les conclusions susvisées, le Conseil affirme qu'il convient de maintenir la discipline budgétaire à tous les niveaux, dans un contexte où un grand nombre d'États membres s'efforcent de réduire leurs niveaux de déficit et d'endettement. Il estime qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre l'assainissement budgétaire et le besoin de continuer à investir, notamment en hiérarchisant les objectifs et en affectant les moyens disponibles aux actions susceptibles de concourir le mieux à la réalisation de la croissance et de l'emploi. Dans ces conclusions, il précise que le budget pour 2014 devrait prévoir les ressources nécessaires pour respecter les engagements déjà pris et pour mettre en œuvre les priorités politiques de l'Union pour 2014.

Le Conseil souligne également dans ces conclusions qu'il importe de prendre rapidement les mesures nécessaires pour que tous les programmes de l'UE au titre du nouveau cadre financier pluriannuel puissent débiter sans retard et de manière efficace.

PRÉPARATION DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DU G20

Le Conseil a approuvé le mandat de l'UE en vue de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 qui se tiendra à Moscou les 15 et 16 février.

Le mandat contient des positions communes, tant pour les représentants de l'UE que pour les États membres de l'UE qui participent au G20, sur les différents sujets qui seront examinés lors de la réunion, à savoir: l'économie mondiale et le cadre pour la croissance; la réforme du système financier international; la régulation et l'inclusion financières; le financement des investissements; l'énergie, les produits de base et le financement de la lutte contre le changement climatique.

SEMESTRE EUROPÉEN

– *Examen annuel de la croissance*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil:

I LE SEMESTRE EUROPÉEN 2013

1. SE FÉLICITE du troisième examen annuel de la croissance réalisé par la Commission, qui marque le point de départ du semestre européen 2013, et ESTIME que les cinq grands domaines prioritaires présentés par la Commission, sur lesquels les efforts des États membres et de l'UE devraient être axés en 2013, restent valables;
2. SOULIGNE que les difficultés liées à la croissance et à la dette auxquelles l'économie de l'UE est confrontée restent graves, et que, à ce stade, les principales priorités sont d'améliorer la confiance, de relancer la croissance économique, de faire en sorte que la dette soit ramenée à un niveau supportable et d'améliorer la compétitivité, tout en créant les conditions propices à une croissance et à des emplois durables à long terme; et INSISTE sur le fait que cela nécessite des réponses nationales cohérentes qui tiendront compte des interactions entre les différentes politiques ainsi que des effets d'entraînement entre les États membres. Il faut poursuivre les efforts en particulier pour sortir du cercle vicieux engendré par les faiblesses des systèmes financiers, les tensions sur le marché de la dette souveraine et la faiblesse de la croissance économique. Au vu de la durée de la crise économique et financière et dans la perspective d'une reprise lente, SOULIGNE la nécessité de poursuivre l'assainissement budgétaire et de faire en sorte que la dette soit ramenée à un niveau supportable, tout en s'attaquant résolument aux causes profondes de la crise, afin de préparer ainsi le terrain à une croissance économique solide et durable et à une réduction notable du chômage;

3. ATTIRE L'ATTENTION sur les progrès accomplis en 2012, mais INSISTE sur le fait qu'il ne faut pas relâcher les efforts. Des mesures importantes sont prises en ce qui concerne l'assainissement des finances publiques, qui contribue à réduire les niveaux élevés de la dette et les tensions sur les marchés financiers. Des réformes structurelles contribuent également à réduire les déséquilibres macroéconomiques tant dans l'UE que dans la zone euro, en particulier dans les États membres vulnérables. L'ajustement des positions extérieures semble en grande partie structurel et les gains de compétitivité, s'ils sont durables, devraient permettre aux exportations de contribuer au rééquilibrage et permettre la poursuite de l'ajustement. On a également réduit les excédents des balances courantes dans les États membres de la zone euro, certes dans une moindre mesure que les déficits, tout en maintenant l'excédent avec les pays tiers et la compétitivité à l'égard du reste du monde;
4. SOULIGNE que les orientations macroéconomiques et budgétaires horizontales prescrites en 2012 restent globalement valables¹; et RAPPELLE qu'il faudrait résolument s'atteler à mettre en œuvre les engagements antérieurs en matière de réforme, en particulier ceux énoncés dans les programmes nationaux de réforme et mis en évidence par les recommandations par pays;
5. à cet égard et conformément au cadre de surveillance intégrée de la stratégie Europe 2020 et aux lignes directrices intégrées, INVITE les États membres à présenter, dans leurs programmes de stabilité ou de convergence et leurs programmes nationaux de réforme, une réponse globale comportant des mesures concrètes, détaillées, ambitieuses et efficaces pour relever les défis budgétaires, macroéconomiques et structurels, en tenant compte de la situation initiale du pays; et ENCOURAGE la Commission à proposer, sur cette base, des recommandations par pays ambitieuses, pertinentes, bien ciblées et fondées sur des données probantes, en s'appuyant sur les recommandations formulées en 2012 et en les affinant, ainsi qu'en tenant pleinement compte des réformes que les pays ont déjà entreprises afin de donner suite aux recommandations précédentes;
6. SOULIGNE que les États membres de la zone euro sont dans une situation particulière compte tenu de leurs liens financiers et économiques plus étroits et des répercussions qui en résultent et INSISTE sur le fait qu'une condition préalable à la croissance et à l'ajustement est de poursuivre sur la voie de l'assainissement budgétaire et des réformes structurelles, de mettre fin à la fragmentation financière, d'améliorer les conditions de financement pour les investisseurs, en particulier dans les pays vulnérables, et d'encourager l'entrée et l'utilisation efficace des capitaux afin de soutenir l'ajustement; RAPPELLE en outre que la dynamique des réformes est soutenue par les efforts actuellement déployés pour renforcer la gouvernance de l'UEM, sur la base d'une intégration plus approfondie et d'une solidarité renforcée dans la zone euro, comme l'a décidé le Conseil européen en décembre 2012, la priorité immédiate étant de mettre en œuvre la réforme de la gouvernance économique et budgétaire et de la réglementation financière et de développer l'union bancaire; et SOULIGNE qu'il importe d'élaborer d'autres mesures éventuelles et une feuille de route assortie d'échéances lors du Conseil européen de juin 2013;

¹ Semestre européen 2012: Orientations macroéconomiques et budgétaires, conclusions du Conseil ECOFIN du 21 février 2012.

7. RAPPELLE l'importance de l'entrée en vigueur et de la mise en œuvre stricte des mesures renforçant la gouvernance économique, notamment le paquet législatif relatif à la gouvernance économique ("six-pack") et le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance; RAPPELLE que l'entrée en vigueur de ce traité fait obligation aux États membres qui sont liés par celui-ci de veiller, en vue d'évaluer quelles sont les meilleures pratiques, à ce que toutes les grandes réformes de politique économique qu'ils envisagent d'entreprendre soient débattues au préalable et, le cas échéant, coordonnées entre elles; SALUE les progrès accomplis concernant les propositions de la Commission visant à renforcer encore la surveillance de la zone euro ("two-pack"); et DEMANDE qu'un accord sur ce paquet législatif soit rapidement trouvé avec le Parlement européen et que le nouveau cadre de gouvernance soit mis en œuvre en temps voulu;

II *ORIENTATIONS DES POLITIQUES BUDGÉTAIRES ET MACROÉCONOMIQUES*

Assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance

8. SOULIGNE que des finances publiques saines et viables sont une condition préalable essentielle à la confiance des marchés et à la stabilité macroéconomique, et, par conséquent, à la croissance. L'ajustement budgétaire doit se poursuivre selon une stratégie d'assainissement différenciée et propice à la croissance, compte tenu en outre des niveaux d'endettement élevés et des défis pesant sur les finances publiques à moyen et à long terme;
9. RÉAFFIRME que le pacte de stabilité et de croissance constitue un cadre adéquat pour déterminer le rythme différencié de l'ajustement. Par conséquent, SOULIGNE que les États membres devraient continuer à respecter les engagements qu'ils ont pris conformément aux règles du pacte de stabilité et de croissance, lesquelles exigent une correction rapide des déficits excessifs et permettent aux stabilisateurs automatiques de fonctionner sur la base de la trajectoire d'ajustement budgétaire structurel, tout en veillant à la viabilité à long terme des finances publiques. Une fois les situations de déficit excessif corrigées conformément aux recommandations arrêtées, les États membres devraient atteindre leur objectif budgétaire à moyen terme, permettant ainsi de réduire les niveaux d'endettement et de maintenir les finances publiques à des niveaux acceptables;
10. dans le même temps, RÉAFFIRME que les États membres qui ne parviennent plus à refinancer leur dette sur les marchés financiers devraient continuer de s'efforcer d'assainir rapidement leurs finances afin de restaurer la confiance des investisseurs. En particulier, les États membres faisant l'objet d'un programme d'ajustement économique devraient appliquer intégralement et en temps utile les mesures prévues dans ce cadre et atteindre les objectifs convenus dans les mémorandums d'accord respectifs, mesures et objectifs sur lesquels reposent leurs perspectives de retour sur les marchés;

11. ATTEND AVEC INTÉRÊT les prévisions économiques d'hiver de la Commission et l'évaluation de leurs implications pour la surveillance budgétaire, en particulier en ce qui concerne la question de savoir si les États membres respectent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance;
12. INSISTE sur l'importance de cadres budgétaires bien conçus pour en accroître la crédibilité, pour améliorer le processus et les résultats budgétaires au niveau national, assurer une surveillance effective et renforcer la viabilité des finances publiques à long terme;
13. RAPPELLE que des stratégies d'assainissement budgétaire crédibles, solidement ancrées dans des cadres de gestion efficaces renforcent la confiance et atténuent ainsi les effets à court terme de l'assainissement budgétaire sur la croissance, effets qu'il convient en outre de limiter en adoptant un ensemble approprié de mesures concernant les volets "dépenses" et "recettes" des budgets publics; et MET L'ACCENT sur la nécessité de mettre en place un ensemble de mesures globalement propices à la croissance à la fois dans le volet des recettes et dans celui des dépenses, assorti d'actions ciblées dans le cadre de la stratégie budgétaire globale afin de préserver et, si possible, de renforcer les principaux moteurs de croissance et filets de sécurité sociaux, tout en accroissant l'efficacité et l'effectivité des dépenses. Il convient, en particulier, d'accorder la priorité aux investissements dans l'éducation, la recherche, l'innovation et l'énergie, tout en veillant à ce qu'ils soient efficaces et, le cas échéant, à en améliorer l'efficacité;
14. RAPPELLE que la manière dont les systèmes fiscaux sont conçus et structurés peut contribuer de manière significative à renforcer les performances macroéconomiques. Sans préjudice des compétences des États membres dans le domaine de la fiscalité, INVITE ceux-ci à réduire la pression fiscale sur le travail, là où elle est comparativement élevée, afin de stimuler la création d'emplois et d'améliorer l'employabilité. Pour veiller à ce que les réformes soient sans incidence sur les recettes, il convient d'envisager de déplacer la pression fiscale vers une imposition moins préjudiciable à la croissance et à la création d'emplois et de réfléchir à des mesures concrètes pour améliorer le respect des obligations fiscales et l'efficacité des systèmes de recouvrement de l'impôt. La priorité pourrait également être accordée à l'élargissement des bases d'imposition ainsi qu'à la suppression de subventions non motivées ou dommageables et de dépenses fiscales plutôt qu'à la création de nouvelles taxes; et NOTE que les politiques fiscales peuvent jouer un rôle dans la lutte contre le changement climatique;

Rétablir l'activité de prêt à l'économie

15. RAPPELLE qu'il importe de rétablir l'activité de prêt à l'économie, en particulier aux PME, dans le cadre de la relance économique et afin de préserver les taux de croissance potentiels, SOULIGNE à cet égard qu'il importe d'achever le nettoyage des bilans des banques, y compris en ce qui concerne les prêts improductifs, et de rééquilibrer la dépendance traditionnelle des entreprises vis-à-vis du financement bancaire en envisageant d'autres sources de financement et en remédiant aux défaillances du marché et à d'autres obstacles à l'accès des PME au financement, compte tenu de la nécessité de préserver la stabilité financière;

16. RAPPELLE que le Conseil européen de décembre a indiqué qu'il était urgent de progresser sur la voie d'un cadre financier plus intégré, y compris en menant à bonne fin les négociations en cours avec le Parlement européen sur le mécanisme de surveillance unique (MSU) et sur le capital des banques et la liquidité bancaire (CRD IV et CRR), sur la base de la position arrêtée par le Conseil, ainsi que de parvenir rapidement à un accord au sein du Conseil sur les propositions relatives aux systèmes de garantie des dépôts et à la résolution des défaillances bancaires, pour fournir un cadre plus cohérent de prévention et de gestion des crises financières; et qu'il a indiqué en outre que, lorsqu'un mécanisme de surveillance unique effectif aura été établi, le Mécanisme européen de stabilité (MES) aura, à la suite d'une décision ordinaire, la possibilité de recapitaliser directement les banques dans la zone euro; RÉAFFIRME que l'UE prend actuellement des mesures afin de remédier aux distorsions possibles dans les systèmes de régulation et de surveillance, notamment afin de réduire la fragmentation des marchés qui s'est dans certains cas soldée par un accès limité et/ou excessivement coûteux au crédit;
17. RAPPELLE l'importance des mesures de croissance à effet rapide incluses dans le pacte pour la croissance et l'emploi de juin 2012; SE RÉJOUIT de l'évaluation pilote qu'il est prévu de faire des nouveaux instruments financiers proposés dans l'UE, tels que les emprunts obligataires pour le financement de projets qui peuvent jouer un rôle majeur en permettant le financement d'investissements dans les infrastructures de toute l'Europe et le renforcement des investissements existants, ainsi que la reprogrammation des fonds structurels de l'UE et l'accélération de leur utilisation, dans les plafonds convenus, et la fourniture de financements supplémentaires, par la BEI, afin qu'ils jouent le rôle de catalyseurs d'investissements ciblés;

Promouvoir la croissance et la compétitivité

18. SOULIGNE que, dans les circonstances économiques actuelles, il est capital que l'assainissement budgétaire et la restauration de la stabilité financière aillent de pair avec des réformes structurelles bien conçues visant à promouvoir la croissance durable, la compétitivité et une correction durable des déséquilibres macroéconomiques grâce à une augmentation de la productivité et à un renforcement de la capacité d'ajustement de l'économie, ainsi qu'à une réduction des allègements fiscaux favorisant les distorsions et l'endettement excessif; INSISTE SUR LE FAIT qu'une coordination renforcée des réformes au niveau des États membres et de l'UE pourrait produire des effets de synergie utiles tant en termes économiques qu'en termes de dynamique politique facilitant le processus de réforme;
19. Conformément aux stratégies d'assainissement budgétaire et aux programmes de réformes structurelles à plus long terme visant à promouvoir la compétitivité, SOULIGNE qu'il convient de mener en priorité des réformes peu onéreuses ayant des retombées à court terme sur la croissance, telles que celles favorisant la compétitivité et la concurrence sur les marchés de produits, ainsi que celles visant à alléger les charges réglementaires et administratives injustifiées qui pèsent sur les entreprises;

20. SOULIGNE que les États membres devraient s'attacher à définir des conditions-cadres appropriées pour une croissance forte, intelligente, durable et inclusive à plus long terme également, en mettant l'accent sur les conditions qui encouragent l'innovation, y compris les nouvelles technologies et les investissements publics et privés dans la R&D, qui améliorent les performances des systèmes d'éducation et de formation et le niveau général des compétences, et qui exploitent le potentiel d'une économie durable de manière à contribuer à la fois à l'efficacité globale des ressources et aux bénéfices environnementaux. La régulation et la surveillance financières ont également un rôle important à jouer pour assurer un rééquilibrage bien ordonné et réduire l'ampleur des cycles de forte expansion et de forte récession;
21. SALUE la publication de l'analyse par la Commission des importants excédents durables de la balance courante et des principales causes sous-jacentes; SOULIGNE dans ce contexte les liens financiers et commerciaux étroits entre pays déficitaires et pays excédentaires de la zone euro et l'importance d'une surveillance financière appropriée pour venir à bout de la fragmentation des marchés financiers et assurer une allocation adéquate de l'épargne; RAPPELLE que contrairement aux déficits de la balance courante, les excédents importants et durables de la balance courante ne suscitent pas d'inquiétudes quant à une incidence éventuelle de la soutenabilité de la dette extérieure ou de la capacité de financement sur le bon fonctionnement de la zone euro; les risques de retombées négatives pour les excédents de la balance courante sont par conséquent moins préoccupants que pour les déficits de la balance courante; étant entendu qu'il est particulièrement urgent pour les pays en situation de déficit de poursuivre leurs efforts en vue de remédier à leurs problèmes de compétitivité, SOULIGNE que le fait de remédier aux défaillances du marché et de répondre aux besoins en matière de réforme structurelle, ainsi que l'augmentation des salaires liée à la productivité dans les pays en excédent, contribueraient au rééquilibrage dans la zone euro; des mesures visant à améliorer le fonctionnement de secteurs spécifiques tels que celui des services, de l'intermédiation financière et d'autres biens non commercialisables pourraient notamment être envisagées; enfin, INSISTE sur la nécessité de préserver la compétitivité des économies de l'UE à l'égard du reste du monde;
22. Étant entendu que le niveau d'efficacité du marché du travail diffère d'un État membre à l'autre, NOTE que la durée de la crise et la restructuration rapide des économies ont mis en lumière les faiblesses de la réglementation du marché du travail; en ce qui concerne la lutte contre le taux de chômage élevé et croissant, et notamment le chômage structurel, ainsi que contre les risques d'exclusion du marché du travail, SOULIGNE que les réformes devraient viser en priorité à rendre les marchés du travail plus inclusifs, plus flexibles et plus dynamiques, et à créer ainsi les conditions d'une reprise génératrice d'emplois et à améliorer l'employabilité et la protection sociale, notamment pour les jeunes. Il convient d'envisager l'adoption de mesures bien ciblées destinées à favoriser l'embauche de catégories durement touchées, afin de limiter les risques de chômage de longue durée et d'abandon du marché du travail, y compris au moyen de politiques actives du marché du travail offrant un bon rapport coût-efficacité. Dans le cadre d'une stratégie plus générale, une réorientation de la charge fiscale pesant sur le travail, notamment pour les bas salaires, pourrait également contribuer à améliorer l'employabilité. Tout en respectant le rôle des partenaires sociaux et des systèmes nationaux d'établissement des salaires, il convient de surveiller les cadres de fixation des salaires et, le cas échéant, de les réformer, afin de s'assurer qu'ils tiennent compte de l'évolution de la productivité et contribuent à préserver la compétitivité, et de réexaminer les mécanismes d'indexation. Le niveau des salaires minimum devrait être établi en fonction du juste équilibre entre création d'emplois et adéquation des revenus;

23. **INSISTE** sur l'importance que revêtent des administrations publiques efficaces en vue de soutenir les stratégies de croissance nationales et à l'échelle de l'UE, et sur le fait qu'il convient de prendre de nouvelles mesures en matière de modernisation et afin de tirer pleinement parti des procédures de marchés publics, d'assurer une offre de services interopérables et conviviaux et un recours à ceux-ci, y compris les outils administratifs en ligne, et d'améliorer la qualité, l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire. L'amélioration de la capacité administrative devrait en outre permettre une meilleure utilisation et une distribution plus rapide des fonds structurels de l'UE;

III ACTIONNER LES MOTEURS DE LA CROISSANCE À L'ÉCHELLE DE L'UE

24. **RAPPELLE** les conclusions formulées en octobre 2011 par le Conseil européen, dans lesquelles le Conseil est invité, en coopération avec la Commission, à prendre des mesures pour que les actions engagées au niveau de l'Union européenne favorisent pleinement la croissance économique et la création d'emplois, en particulier grâce à la mise en œuvre intégrale du pacte pour la croissance adopté par le Conseil européen en juin 2012, contribuent à réduire les disparités entre les régions et constituent un soutien et un complément aux mesures prises au niveau national; et **SOULIGNE** que le budget de l'UE devrait être principalement axé sur une croissance intelligente, durable et inclusive, l'emploi et la compétitivité grâce à une définition appropriée des priorités et dans le respect des plafonds approuvés;
25. **RÉITÈRE** son appel à la Commission pour que soient menées, au niveau de l'UE, des actions destinées à soutenir la croissance potentielle, l'emploi et la compétitivité, notamment dans le domaine de l'Acte pour le marché unique et du marché unique numérique; **SALUE** les propositions de la Commission concernant les quatre moteurs et les douze actions-clés présentés dans l'Acte pour le marché unique II, en faisant observer que ces mesures sont susceptibles de contribuer de manière significative à la croissance, à l'emploi et à la cohésion sociale et, partant, à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020; **ATTEND AVEC INTÉRÊT** les propositions concrètes de la Commission au sujet des douze actions figurant dans l'Acte pour le marché unique II et **ENCOURAGE** les États membres et le Parlement européen, en coopération étroite avec la Commission et dans un esprit de partenariat, à mettre tout en œuvre pour permettre l'examen, dans les meilleurs délais, des propositions concernant ces douze actions-clés afin qu'elles puissent être adoptées au plus tard d'ici la fin de la session parlementaire en cours et donner ainsi un nouvel élan au marché unique; **INSISTE SUR** la nécessité de suivre de près les progrès réalisés en ce qui concerne les propositions clés de l'Acte pour le marché unique I et II et **ENCOURAGE** la présidence à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer le processus et renforcer sa qualité lorsque les avancées sont insuffisantes;

26. RÉAFFIRME que les États membres devraient tirer pleinement parti des possibilités du marché unique, notamment en levant les obstacles qui entravent le bon fonctionnement du marché intérieur des services, en particulier les restrictions et les barrières indues et disproportionnées qui pèsent sur la prestation de services professionnels et aux entreprises, les services de détail et la construction; RAPPELLE les conclusions du Conseil de juin 2012 sur le marché unique des services, indiquant les gains importants qui peuvent être réalisés, en termes de croissance, d'accroissement des échanges et d'investissements étrangers directs, par une mise en œuvre plus poussée de la directive sur les services; INSISTE SUR l'importante dynamique que peuvent générer, en termes de croissance économique, des entreprises de réseau performantes, notamment grâce au déploiement rapide des infrastructures nécessaires à l'Internet à haut débit, l'accès au haut débit sans fil, la création de marchés ouverts et concurrentiels dans les domaines de l'énergie et des transports, ainsi que le développement des connexions réseau;
27. SOULIGNE que le commerce doit être mieux utilisé en tant que moteur de croissance; et RAPPELLE qu'il est nécessaire de résister au protectionnisme, de renforcer la dimension extérieure du marché unique et d'accroître la cohérence et la complémentarité entre les politiques internes et externes de l'UE. Il y a lieu de favoriser des échanges commerciaux libres, équitables et ouverts au niveau mondial tout en défendant avec force ses intérêts, dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel, en particulier à l'égard des principales économies mondiales. À cet égard, il faudrait notamment s'efforcer davantage de supprimer les entraves aux échanges, d'améliorer l'accès aux marchés, de mettre en place des conditions d'investissement appropriées, de protéger les droits de propriété intellectuelle et d'ouvrir les marchés publics." .

– ***Déséquilibres macroéconomiques: rapport sur le mécanisme d'alerte***

Le Conseil a procédé à un échange de vues et a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil Ecofin:

1. SALUE le deuxième rapport de la Commission sur le mécanisme d'alerte, qui constitue le point de départ de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques dans le contexte du Semestre européen de 2013. De nombreuses économies de l'UE continuent d'être soumises à rude épreuve pour corriger les déséquilibres externes et internes accumulés durant la période qui a précédé la crise, notamment en raison du niveau élevé de l'endettement public et privé, des écarts de compétitivité et des déséquilibres financiers. PREND NOTE du premier contrôle économique que la Commission a présenté dans son rapport sur le mécanisme d'alerte, qui a permis d'identifier 14 États membres qui pourraient faire l'objet d'une analyse plus fouillée dans le cadre des bilans approfondis, exercice pouvant servir à recenser les éventuels déséquilibres et à évaluer leur gravité; même si un certain nombre de signes positifs indiquent que le rééquilibrage progresse, tant dans l'UE que dans la zone euro, et surtout dans les États membres présentant les déséquilibres les plus importants, grâce à des gains de compétitivité et à des réformes structurelles d'envergure, EST CONSCIENT de la nécessité d'analyser de manière plus approfondie l'évolution de la situation dans les États membres ayant déjà fait l'objet d'un bilan en 2012, afin d'évaluer la persistance des déséquilibres, les risques qui y sont associés et les progrès accomplis pour corriger ces déséquilibres, en tenant compte de la mise en œuvre des politiques suivies et des mesures déjà recommandées. Si les pays faisant l'objet d'un programme ne sont pas examinés dans le rapport de la Commission dans la mesure où ils sont soumis à une surveillance renforcée, SOULIGNE que ces pays doivent maintenir, dans le cadre de leurs programmes d'ajustement, les progrès notables déjà accomplis grâce aux réformes visant à corriger les déséquilibres importants. SALUE les profondes réformes structurelles qui ont été mises en œuvre dans les États membres présentant les déséquilibres les plus importants et qui ont permis à ces pays de renforcer leur compétitivité tout en contribuant à un rééquilibrage dans l'UE et dans la zone euro.

2. SE FÉLICITE de l'inclusion dans le tableau de bord d'un nouvel indicateur concernant le secteur financier, comme le Conseil l'avait demandé le 8 novembre 2011, et CONSIDÈRE que la série actuelle d'indicateurs met l'accent, d'une façon globale, sur les dimensions les plus importantes des déséquilibres macroéconomiques et de l'évolution de la compétitivité. SOULIGNE qu'il faut assurer la stabilité, la continuité et la cohérence du tableau de bord, et rappelle que la Commission a été invitée à évaluer régulièrement la pertinence du tableau de bord et à rendre compte au Conseil de cette évaluation. Si nécessaire, en coopération étroite avec les États membres, la Commission devrait mettre à jour les indicateurs et les seuils, de manière à tenir dûment compte de l'existence de statistiques plus pertinentes, de la nature évolutive des menaces qui pèsent sur la stabilité macroéconomique ainsi que des dernières informations fournies par les publications économiques. MET EN EXERGUE la nécessité pour la Commission et le Comité de politique économique de poursuivre leurs travaux visant à améliorer et à affiner davantage les cadres et instruments d'analyse de l'évolution de la situation ainsi que des facteurs qui déclenchent les déséquilibres et permettent de les corriger, y compris le rôle que jouent les effets de rattrapage, et SOULIGNE qu'il faut renforcer la transparence générale de la procédure relative aux déséquilibres macroéconomiques.

3. INSISTE sur le fait que les bilans approfondis devraient comprendre un examen minutieux des sources des déséquilibres dans l'État membre considéré, en tenant dûment compte des analyses déjà effectuées, des conditions économiques propres à chaque pays et d'un large ensemble d'instruments d'analyse, ainsi que des indicateurs les plus récents et de données qualitatives à caractère national, de manière à étudier dans le détail et de manière cohérente les causes sous-jacentes des évolutions observées. INVITE les États membres et la Commission à coopérer ainsi qu'à fournir et à échanger toutes les informations utiles et les plus récentes.
4. SE FÉLICITE que la Commission compte publier les bilans approfondis en mars, ce qui facilitera la discussion multilatérale sur leurs conclusions; INVITE la Commission à présenter les éléments sur lesquels l'analyse est fondée, le but étant de mettre clairement en rapport la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques et les propositions relatives aux recommandations par pays qui seront présentées prochainement dans le cadre du Semestre européen. SOULIGNE qu'il est nécessaire, pour que la procédure soit ciblée et pleinement efficace, de se concentrer sur les principaux défis, notamment la perte de compétitivité, tout en établissant une distinction claire entre les États membres, qui n'ont ni les mêmes problèmes, ni la même urgence à les résoudre.
5. Enfin, INVITE les États membres à s'attaquer de façon ambitieuse et concrète, dans leurs prochains programmes nationaux de réforme et programmes de stabilité ou de convergence, aux problèmes recensés dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques."

RAPPORT SUR LA VIABILITE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Conseil a procédé à un échange de vues et a adopté les conclusions suivantes:

"Après avoir examiné le "rapport 2012 sur la viabilité des finances publiques" publié par la Commission, le Conseil "Affaires économiques et financières":

1. SE FÉLICITE du fait que les réformes visant à renforcer la viabilité, qui ont été adoptées dans certains États membres depuis la publication du rapport de 2009 sur la viabilité, notamment dans le domaine des retraites, aient réduit le coût anticipé du vieillissement dans ces pays; dans le contexte de la crise, EST CONSCIENT que les difficultés que connaissent certains pays se posent principalement à court et moyen terme et sont liées, pour partie, à des risques potentiels de tension budgétaire ou à des niveaux élevés de dette publique, tandis que, pour d'autres pays, elles s'inscrivent davantage dans la durée et reflètent la nécessité de s'attaquer à des tendances à long terme des dépenses publiques liées au vieillissement démographique, notamment en matière de retraite, de soins de santé et de prise en charge de la dépendance, faisant ainsi de la viabilité des finances publiques un enjeu politique particulièrement important. La combinaison adéquate de politiques visant à relever le défi de la viabilité des finances publiques, qui devrait être intégrée dans la stratégie globale en trois volets de l'UE consistant à réduire la dette publique, à renforcer la productivité et l'emploi et à réformer les régimes de retraite et les systèmes de soins de santé, dépendra des principales raisons qui sous-tendent les défis auxquels les différents États membres sont confrontés en matière de viabilité des finances publiques; dans ce contexte, SALUE le travail de la Commission concernant l'approche pluridimensionnelle de l'évaluation de la viabilité des finances publiques, reposant sur les enjeux à court, moyen et long terme exposée dans le "rapport 2012 sur la viabilité des finances publiques" publié par la Commission;
2. SOULIGNE qu'il est nécessaire de revenir à des situations viables en agissant avec détermination pour améliorer encore les situations budgétaires de manière continue et résolue, conformément au pacte de stabilité et de croissance. Si les États membres de l'UE réalisaient leurs objectifs budgétaires à moyen terme, la dette publique au sein de l'UE amorcerait une trajectoire clairement descendante; et RÉAFFIRME par conséquent qu'il est nécessaire de respecter rigoureusement les règles budgétaires de l'UE, reconnaissant les obligations des États membres, pour garantir des niveaux d'endettement soutenables. La réduction des taux d'endettement devra principalement découler de l'assainissement budgétaire et de la réforme des régimes de retraite et des systèmes de soins de santé, mais des réformes structurelles sont essentielles pour soutenir la croissance potentielle;
3. RAPPELLE qu'il est crucial de mettre en œuvre avec détermination la stratégie Europe 2020 pour assurer la stabilité macroéconomique et financière et l'assainissement budgétaire et pouvoir agir en faveur d'une croissance durable, y compris en garantissant la viabilité des régimes de retraite.¹ La viabilité des finances publiques est un enjeu qui devrait transparaître dans la coordination des politiques économiques au sein de l'UE;

¹ Voir les conclusions du Conseil européen (28 et 29 juin 2012), doc. EUCO 76/12, Bruxelles, 29 juin 2012.

4. SOULIGNE que des réformes de grande envergure et appropriées, notamment des régimes de retraite et des systèmes de soins de santé et de prise en charge de la dépendance, peuvent avoir un effet positif considérable sur la viabilité à long terme des finances publiques. Plusieurs États membres ont récemment mis en œuvre des réformes de ce type ou envisagent de le faire; en ce qui concerne les régimes de retraite, INSISTE sur le fait que l'adoption et la mise en œuvre rigoureuse de mesures visant à compenser les effets financiers de l'accroissement attendu de la longévité sur les dépenses de retraite, telles que l'allongement de la durée de l'activité professionnelle, en relevant l'âge effectif du départ à la retraite en liant plus étroitement l'âge de la retraite ou les prestations de retraite à l'évolution de l'espérance de vie et en améliorant le taux d'emploi des plus jeunes, est une question décisive sur laquelle il conviendrait de se pencher avec une grande attention; en ce qui concerne les systèmes de soins de santé, INSISTE en outre sur le fait qu'il est capital de mettre en œuvre des réformes rigoureuses pour parvenir à la fois à mieux utiliser les deniers publics et à fournir de manière adéquate des soins de santé de haute qualité. Dans de nombreux pays, il semble possible d'améliorer l'état de santé de la population sans accroître les dépenses de santé. Il est dès lors essentiel d'optimiser les ressources pour garantir l'accès universel et l'équité dans le domaine de la santé, dans un contexte de fortes tensions sur les budgets publics; EST CONSCIENT que les mesures mises en place au cours des dix dernières années pour optimiser les ressources et maîtriser l'augmentation excessive des dépenses de soins de santé et de prise en charge de la dépendance devront, dans certains cas, être renforcées pour parvenir à l'assainissement nécessaire des finances publiques tout en continuant à garantir l'accès universel à des soins de qualité ainsi que l'équité et la solidarité dans le domaine de la santé et en cherchant à obtenir de meilleurs résultats en la matière, en particulier dans le cadre d'une société vieillissante;
5. INVITE les États membres à concentrer leur attention, dans leurs prochains programmes de stabilité et de convergence, sur des stratégies destinées à assurer la viabilité; et INVITE les États membres et la Commission à intégrer les éléments concernant la viabilité dans leurs analyses et propositions dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. Ces stratégies et l'évolution de la viabilité des finances publiques continueront à faire l'objet d'une évaluation régulière de la part du Conseil et de la Commission, compte tenu également des dernières évolutions de la situation macroéconomique, des politiques budgétaires et des réformes des régimes de retraite et des systèmes de soins de santé et de prise en charge de la dépendance;
6. INVITE la Commission à continuer, avec le Comité de politique économique, à améliorer les méthodologies destinées à évaluer la viabilité des finances publiques, y compris les risques budgétaires à court terme, en temps utile pour servir à l'élaboration du rapport 2015 sur la viabilité des finances publiques."

DIVERS***Services financiers***

La présidence a informé le Conseil de l'état d'avancement de plusieurs dossiers législatifs, en particulier:

- ***la surveillance bancaire (mécanisme de surveillance unique);***
- ***les exigences de fonds propres des banques (paquet "CRD IV");***
- ***le redressement et la résolution des défaillances des établissements bancaires;***
- ***les marchés d'instruments financiers ("MiFID/règlement MIF");***
- ***les abus de marché ("DAM/règlement MAR").***

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL

Les réunions ci-après se sont tenues en marge du Conseil:

- ***Eurogroupe***

Les ministres des États membres de la zone euro ont participé à une réunion de l'Eurogroupe le 11 février.

- ***Mécanisme européen de stabilité***

Une réunion du conseil des gouverneurs du MES a eu lieu le 11 février.

- ***Petit-déjeuner de travail***

Les ministres ont participé à un petit-déjeuner de travail afin de discuter de la situation économique. Ils ont également examiné les premières conclusions et recommandations du programme d'évaluation du secteur financier du FMI pour l'UE, ainsi que l'état du dossier relatif au "two-pack" concernant des règles de gouvernance économique pour la zone euro. Ils ont également été informés par les délégations allemande et française des réformes du secteur bancaire entreprises dans ces deux pays.

AUTRES POINTS APPROUVÉS**AFFAIRES ÉTRANGÈRES****Lignes directrices de l'UE concernant les mesures restrictives**

Le Conseil a approuvé de nouveaux éléments à insérer dans les lignes directrices de l'UE concernant la mise en œuvre et l'évaluation de mesures restrictives.

Ces nouveaux éléments concernent l'interdiction de la mise à disposition indirecte de fonds ou de ressources économiques au bénéfice de personnes ou d'entités figurant sur une liste.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**Budget de SISNET pour l'exercice 2013**

Les États¹ participant au projet relatif à l'installation et au fonctionnement de l'infrastructure de communication pour l'environnement Schengen, dénommée "SISNET", réunis au sein du Conseil, ont adopté le budget de SISNET pour l'exercice 2013 (doc. [5520/13](#)).

Le budget SISNET est régi par un règlement financier spécifique, établi par la décision 2000/265/CE du Conseil². Le budget pour l'exercice 2013 s'élève à 2 027 200 euros.

POLITIQUE COMMERCIALE**Ukraine: concessions tarifaires dans le cadre de l'OMC**

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Commission à ouvrir des négociations avec l'Ukraine, au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, en vue d'obtenir une pleine et entière compensation pour toute modification de concessions tarifaires par l'Ukraine.

En septembre 2012, l'Ukraine a notifié aux membres de l'OMC son intention de modifier certaines concessions figurant dans sa liste d'engagements auprès de l'OMC relatives à environ 370 produits.

¹ La Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Finlande, la Suède, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

² JO L 85 du 6.4.2000.

ENVIRONNEMENT

Biosécurité - protocole sur la responsabilité et la réparation

Le Conseil a adopté une décision relative à la conclusion d'un protocole additionnel sur la responsabilité et la réparation relatif au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (doc. [13582/12](#)).

Pour en savoir plus: <http://bch.cbd.int/protocol/supplementary/>.

TRANSPARENCE

Transparence - Accès du public aux documents

Le Conseil a approuvé:

- la réponse à la demande confirmative n° 01/c/01/13 introduite par M. Bednarski, les délégations danoise, estonienne, finlandaise, hongroise, néerlandaise, slovène et suédoise ayant voté contre (doc. [5089/13](#));
- la réponse à la demande confirmative n° 02/c/01/13, les délégations danoise, estonienne, finlandaise et suédoise ayant voté contre (doc. [5338/13](#)).

NOMINATIONS

Comité des régions

Le Conseil a nommé M^{me} Ulrike HILLER (Allemagne) en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015 (doc. [5940/13](#)).
